



***Association Alkhatt***  
***Rapport de commissariat aux comptes***  
***Exercice 2022***

**Décembre 2025**



## **SOMMAIRE**

Rapport Général Page 03

Etats financiers Page 10

- Bilan
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers



## Rapport général

**MESSIEURS ET MESDAMES LES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION « ALKHATT »**

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'association « ALKHATT » arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, font apparaître un total bilan net de 379 827 DT et un déficit des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à 442 340 DT.

**1. Rapport sur l'audit des états financiers**

**I. Opinion**

*A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « ALKHATT » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.*

**II. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **III. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du comité de direction de l'association « **ALKHATT** ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **IV. Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## **2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

- ✓ L'art 38 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations stipule :« toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, sont effectuées par virements ou chèques bancaires ou postaux si leur valeur dépasse 500 dinars ». Cependant, l'association « **ALKHATT** » ne s'est pas conformée à cette limite légale

pour certaines transactions financières de l'exercice 2022.

- ✓ L'art 41 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations stipule :« l'association publie les données concernant les aides, dons et donations d'origine étrangère et indique leur source, leur valeur et leur objet dans l'un des médias écrits et sur le site électronique de l'association s'il en existe et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date de la décision de leur sollicitation ou leur réception. Elle en informe le secrétaire général du gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception dans le même délai. »

Courant l'exercice 2025, (le 21/01/2025) l'association a envoyé une correspondance au secrétaire général du gouvernement traitant la matière et a procédé aussi à la publication des fonds d'origine étrangère dans les médias écrits (le 27/03/2025).

- ✓ L'art 40 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations met à la charge des association la tenue de divers registres : registre des membres, registre de délibération des organes de direction, registre des activités et registre des aides, dons, donations et legs.

Ces registres nous ont été remis.

- ✓ Nous avons procédé aux diligences nécessaires afin d'apprécier la fiabilité du système de contrôle interne en vigueur au sein de l'association. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que sa fiabilité incombe à la direction. Nos remarques, observations et conclusions y relatives ont été consignés dans notre « rapport sur le système de contrôle interne » qui fait partie intégrante du présent rapport.

Tunis, le 18 décembre 2025

**Cabinet Mehdi FRADI**

Mehdi FRADI



**Etats financiers arrêtés au 31/12/2022**

**Etat de la Situation Financière**  
**Exercice clos le 31 décembre 2022**  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	Année 2022	Année 2021
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1.1	99 747	124 360
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		25 000	225 000
AC 3 - Autres actifs courants	1.2	39 852	89 818
AC 4 - Créances et comptes rattachés	1.3	123 102	117 823
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières		9 000	9 000
AC 8 - Immobilisations corporelles	1.4	83 126	134 989
AC 9- Immobilisations incorporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>379 827</b>	<b>700 990</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	1.5	572 989	400 406
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		2 623	2 165
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apports reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>575 612</b>	<b>402 571</b>
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	1.6	83 126	134 989
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		163 429	620 039
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice		- 442 340	- 456 609
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>- 195 785</b>	<b>298 418</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>379 827</b>	<b>700 990</b>

**Etat des Produits et des Charges**

**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 202**

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	Année 2022	Année 2021
<b>Produits</b>			
PR 1- Cotisation des adhérents		400	100
PR 2- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3- Subventions de fonctionnement	2.1	1 703 111	1 369 617
PR 4- Apports non monétaires		-	-
PR 5- Autres Apports		-	-
PR 6- Produits des placements		1 998	3 074
PR 7- Quote-part des subventions inscrits aux produits de l'ex		72 925	83 933
PR 8- Autres gains	2.2	12 225	8 731
<b>Total des produits</b>		<b>1 790 659</b>	<b>1 465 455</b>
 <b>Charges</b>			
CH 1- Achats consommés de fournitures et approvisionnements	2.3	49 941	53 939
CH 2- Charges de personnel	2.4	1 460 227	1 375 168
CH 3- Dotations aux amortissements et aux provisionnements	1.4	72 925	79 358
CH 4- Autres charges courantes	2.5	630 797	404 414
CH 5- Charges financières nettes		-	-
CH 6- Autres pertes	2.6	19 108	9 186
<b>Total des charges</b>		<b>2 232 999</b>	<b>1 922 064</b>
<b>Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>- 442 340</b>	<b>- 456 609</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 31/12/2022**  
**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)**

	Année 2022	Année 2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	-	100
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	1 754 003	1 486 435
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	1 998	3 074
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	- 1 495 128	- 503 078
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	- 1 934	- 793 510
F7- Autres Décaissement des activités courantes	- 483 551	- 553 264
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>- 224 612</b>	<b>- 360 243</b>
 <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 21 062	- 63 843
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	2 400
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>- 21 062</b>	<b>- 61 443</b>
 <b>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</b>		
F12- Encaissement des dotations	-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement	21 062	63 843
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts	-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>21 062</b>	<b>63 843</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1 906</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 224 613</b>	<b>- 359 750</b>
Trésorerie au début de l'exercice	349 360	709 110
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>124 747</b>	<b>349 360</b>

**Notes aux états financiers arrêtés au  
31/12/2022**

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### *1. NOTES D'ORDRE GENERAL*

#### **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

Al Khatt est une organisation non-gouvernementale tunisienne à but non lucratif fondée le 12 décembre 2013.

Al Khatt se veut un laboratoire d'idées et un espace de réflexion sur l'avenir du journalisme à l'ère de l'Internet. Une réflexion globale aussi bien sur la production de contenu journalistique que sur la manière de le diffuser et de le partager.

Al Khatt considère que le droit à une information libre et de qualité est un droit fondamental des citoyens et qu'agir pour la liberté de la presse, la liberté d'expression et l'accès à l'information, c'est agir pour mettre en place un système démocratique et transparent en Tunisie.

#### **PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de l'association « ALKHATT », arrêtés au 31/12/2022, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

\* ***L'Etat de la Situation Financière*** fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

\* ***L'état des produits et des charges*** fournit les renseignements sur la performance de l'association.

\* ***L'état des flux de trésorerie*** renseigne sur la manière avec laquelle l'association a obtenu et dépensé des liquidités.

\* ***Les notes aux états financiers*** comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et l'état des produits et des charges ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

## **RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers de l'association « ALKHATT » arrêtés au 31/12/2022, sont établis et présentés en respect de la norme comptable spécifique aux associations.

## **BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31/12/2022, l'association a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

## ***IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES***

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2022 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par les Normes Comptables n°5 et 6.

Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans le coût, le prix d'achat, les droits et taxes supportés par l'entreprise et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

La méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, adoptée par l'association est l'amortissement constant (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien.

Les immobilisations sont amorties linéairement à compter du jour de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériel informatique	33%
- Installation générale	20%
- Matériel de bureau	20%
- Agencement aménagement	15%
- Logiciels	33%

**1. Notes relatives à l'état de la situation financière :**

**1.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les Liquidités et équivalents de liquidités se présentent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Banque BIAT en TND	99 123	123 341
Banque BIAT PROJET DW en TND	-	363
Banque BIAT en €	-	1
Banque BIAT JARIDATY en TND	16	419
Caisse en dinars	607	235
<b>Total Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>99 747</b>	<b>124 360</b>

**1.2 Autres actifs courants :**

Les autres actifs courants se présentent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs Avances et acomptes	-	2 522
Personnel avances et acomptes	815	41 098
Subventions à recevoir	26 195	26 686
Autres actifs courants	12 843	19 512
<b>Total Autres actifs courants</b>	<b>39 852</b>	<b>89 818</b>

**1.3 Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés se présentent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022
CFI	67 741
LEGAL AGENDA	23 670
IMS	12 567
TIMEP	12 500
OSF	3 500
Clients divers	3 124
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>123 102</b>

#### **1.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles se présentent comme suit :

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE  
2022**  
**(En Dinars Tunisiens)**

VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN
	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	31/12/2022	31/12/2021	Dotations	Régul/cessions	31/12/2022	31/12/2022
Agencements – Aménagements des constructions et Installations générale	17 946	2 398	-	20 345	4 150	4 052	-	8 202	12 143
Equipement de bureaux	53 079	-	-	53 079	34 854	9 076	-	43 930	9 149
Matériel Informatique	225 300	18 664	6 582	237 382	144 844	50 284	6 582	188 546	48 836
Matériel Audiovisuel	66 590	-	-	66 590	44 078	9 514	-	53 592	12 998
<b>TOTAL</b>	<b>362 915</b>	<b>21 062</b>	<b>6 582</b>	<b>377 395</b>	<b>227 926</b>	<b>72 925</b>	<b>6 582</b>	<b>294 269</b>	<b>83 126</b>

### **1.5 Autres passifs courants**

Les autres passifs courants se présentent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients créateurs	36 156	44 417
Etat impôts et taxes	53 835	52 588
CNSS à payer	208 803	83 791
Consultants, rédacteurs freelance	-	841
Charges à payer	35 020	5 020
Subventions à consommer	239 175	213 750
<b>Total Autres passifs courants</b>	<b>572 989</b>	<b>400 406</b>

### **1.6 Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Subventions d'investissement	383 977	362 915
Quote-part de la subvention d'investissement ramenée en résultat	- 300 851	- 227 926
<b>Total Subventions d'investissement nettes</b>	<b>83 126</b>	<b>134 989</b>

## 2. Notes relatives à l'état des produits et des charges

### 2.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement se présentent comme suit :

Désignation	Solde 2022
IMS	734 263
OSF	380 610
OXFAM	109 511
CFI	93 835
ICJ	64 524
WANIFRA	51 574
Legal Agenda	47 571
ARI	36 158
TIMEP	31 137
Autres	153 928
<b>Total Subventions de fonctionnement</b>	<b>1 703 111</b>

## **2.2 Autres gains**

Les autres gains se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde 2022</b>	<b>Solde 2021</b>
Intérêts	470	1 155
Produit net sur cession	600	2 400
Gain de change	11 155	5 176
<b>Total Autres gains</b>	<b>12 225</b>	<b>8 731</b>

## **2.3 Achats consommés de fournitures et approvisionnements**

Les achats consommés de fournitures et approvisionnements se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde 2022</b>	<b>Solde 2021</b>
Achats non stockés de matières	10 949	24 505
Autres Achats	16 950	10 031
Eau, électricité...	10 339	5 725
Carburant	1 936	1 498
Fournitures Entretien, petit équip.	8 302	9 923
Fournitures administratives	1 466	2 257
<b>Total Achats consommés de fournitures et approvisionnements</b>	<b>49 941</b>	<b>53 939</b>

## **2.4 Charges de personnel**

Les charges de personnel se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde 2022</b>	<b>Solde 2021</b>
Salaires et compléments de salaires	1 186 384	1 085 320
Gratification de stage	13 859	14 974
Avantages en nature tickets restaurant	50 930	49 610
Charges sociales légales	181 432	189 708
Assurance groupe	35 974	35 556
Transfert de charges/Immobilisation en cours	- 8 352	-
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>1 460 227</b>	<b>1 375 168</b>

## **2.5 Autres charges courantes**

Les autres charges courantes se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde 2022</b>	<b>Solde 2021</b>
Location	73 586	65 711
Location voiture et Matériel	3 284	5 126
Entretien et réparations	1 700	291
Prime d'assurance	-	27
Autres services extérieurs	25 950	23 259
Rémunération consultants free-lance	291 798	150 280
Honoraires intermédiaires extérieur	117 761	47 621
Frais de Missions, hébergement manifestation, Formation	76 879	64 225
Réceptions	-	1 862
Publicité, publications, relations	3 060	-
Frais postaux et de télécommunication	21 682	32 093
Frais et commissions bancaires	3 041	2 923
FOPROLOS	12 056	10 797
Autres droits	-	200
<b>Total Autres charges courantes</b>	<b>630 797</b>	<b>404 414</b>

## **2.6 Autres pertes**

Les autres pertes se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde 2022</b>	<b>Solde 2021</b>
Perte de change	2 531	5 001
Pénalités de retard	6 866	-
Pertes extraordinaires *	9 710	4 185
<b>Total Autres pertes</b>	<b>19 108</b>	<b>9 186</b>

\*Dont 2 470 DT se rapportant à des apurement de soldes antérieurs